



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 21 janvier 2019
N°569

Gérald DARMANIN félicite la douane judiciaire pour le démantèlement d'une filière internationale de contrebande de tabac

Gérald Darmanin félicite le service national de douane judiciaire (SNDJ) pour le rôle actif qu'il a joué dans le démantèlement d'une filière internationale de contrebande de tabac, en collaboration avec la section de recherches de la gendarmerie de Rennes et l'Office Central de Lutte contre la Délinquance Itinérante (OCLDI), sur saisine de la Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS).

Déclenchée en 2017 et avec le soutien de l'unité de coopération judiciaire européenne EUROJUST, l'enquête a porté sur une organisation polycriminelle agissant sur l'ensemble de l'Europe.

Basée en Bretagne, elle s'est révélée extrêmement mobile et connectée avec d'autres réseaux criminels autonomes actifs en Europe. Les agissements illégaux de cette organisation criminelle internationale génèrent un trouble important à l'ordre public socio-économique et portent atteinte à la tranquillité publique sur le territoire européen.

Cette organisation disposait de plusieurs dizaines d'hommes de mains placés sous ses ordres à Rennes, Saint Brieuc, Nantes, mais aussi en différents points du territoire national. L'importation, en bande organisée de quantités industrielles de tabac de contrebande provenant d'Arménie, de Roumanie, d'Ukraine et d'autres pays européens, était réalisée par des liaisons aériennes et par le biais de véhicules de tourisme spécialement aménagés, de camionnettes voire de poids lourds. Ce tabac de contrebande était ensuite distribué auprès des membres de la communauté organisant localement sa revente au détail.

Une opération déclenchée le 14 janvier 2019 sur l'ensemble du territoire national par 200 gendarmes et officiers de douane judiciaire a permis l'interpellation des principaux organisateurs de ce réseau criminel. Lors de cette opération, ont été saisis plus de 23 000 euros en numéraire, 198 cartouches de cigarettes et 127 boîtes de tabac à rouler, 4 véhicules, 2 balises de géolocalisation ainsi que 6 armes de poing.

Sur les 21 personnes interpellées, 13 ont été mises en examen dont 9 placées en détention provisoire. Les investigations se poursuivent.

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics a déclaré : *« Je félicite les douanières et douaniers du SNDJ, ainsi que la gendarmerie et l'OCDLI, pour le démantèlement de ce réseau criminel international. J'ai demandé aux agents des douanes de faire de la lutte contre le tabac illicite leur priorité. En collaboration avec les autres services de l'Etat compétents, comme c'est le cas ici, tous les moyens humains et technologiques sont mis en œuvre pour combattre les réseaux criminels qui organisent la contrebande de tabac au détriment de la santé des Français et des buralistes, seul réseau légal de distribution de tabac en France. »*



Contact presse :

Cabinet de Gérard DARMANIN

01 53 18 45 03 **presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr**

Douane

01 57 53 41 03 **presse@douane.finances.gouv.fr**